Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 038-213805161-20260813-26DEC045-AU

Bordereau de signature

Mise à disposition matériel piscine Mairie SMH16930

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, *Application GF*	14/08/2026	Visa
BERTRAND SPINDLER, MAIRE par délégation de DIRECTEUR ADMINISTRATION GENERALE, *MAIRE*, par délégation de *DIRECTEUR ADMINISTRATION GENERALE*	14/08/2026	Visa
BERTRAND SPINDLER, *MAIRE*	14/08/2026	Signature Certificat au nom de BERTRAND SPINDLER (COMMUNE DE LA TRONCHE), émis par CertEurope eID User, valide du 12 sept. 2023 à 14:18 au 12 sept. 2026 à 14:18.
Application GF		Archivé

Dossier de type : ACTES // ACTES ADM MAIRE

Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 038-213805161-20260813-26DEC045-AU

Ville de LA TRONCHE

décision du maire

26DEC045 13 août 2026

EJS

Pages : 1

Pièce jointe : Convention de mise à disposition annuelle de la piscine

Télétransmis en préfecture le :

Signature d'une convention de mise à disposition de matériel communal avec Mairie de Saint Martin d'Hères- Service des sports

Le maire de la commune de La Tronche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 5°,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 portant délégation données au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son 5° permettant au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ainsi que des logements communaux pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n°85 en date du 29 juin 2026 relative à la mise en place de convention de mise à disposition de matériel de sonorisation de la piscine Les Ondines ;

Considérant la demande de prêt de matériel formulée par Mairie de Saint Martin d'Hères- Service des sports, sise B.P. 7„ 38401 St Martin d'Hères cedex;

Considérant d'une part, qu'il convient de définir les modalités de la mise à disposition du matériel dans le cadre d'une convention et d'autre part, d'autoriser la mise à disposition de matériel de la piscine Les Ondines auprès de Mairie de Saint Martin d'Hères- Service des sports;

Décide

Article 1 : de conclure avec Mairie de Saint Martin d'Hères- Service des sports, sise B.P. 7„ 38401 St Martin d'Hères cedex, et représentée par M. David QUEIROS, une convention de mise à disposition de matériel de la piscine Les Ondines située au 2 rue Pasteur, 38700 La Tronche pour la période du 09/21/2026 au 10/6/2027 inclus. La mise à disposition du matériel est consentie à titre gracieux.

Article 2 : de procéder à la signature de ladite convention et de tout acte s'y rapportant.

Article 3 : il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire,
Bertrand Spindler

Signé par : BERTRAND SPINDLER
Date : 14/08/2026
Qualité : MAIRE

Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr